

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° P19-

046370

RECEPTION
MUPRAS
110952

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 64.96 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAMSIYAH HAMID

Date de naissance : 10.10.1962

Adresse : Lot 1KA Dij. 7 149 D. El Djemaa

Tél. : 066 43 51 43 Total des frais engagés : 306.30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Bechahib EL FAIQUE
Omnipraticien
Bd Al Joudane Cité Djemaa
Souscriteur : Tel: 0522 37 08 52

Date de consultation : 03/03/2022

Nom et prénom du malade : HAMID Samsiyah Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Arthrose fémorale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Dakhla Le 04/04/2022

Signature de l'adhérent(e) : Samsiyah

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2022			200,-	<i>Docteur Bouchaib EL FAUCHE Omnirapition 572, Bd Al Joulane Cité Djemaa Casablanca Tel: 0522 37 08 52</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SIJILMASSA Said DIPDAMI 376, Avenue Al Joulane Cité Djemaa Casablanca Tél: 05 22 37 36 15	25/03/22	106,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

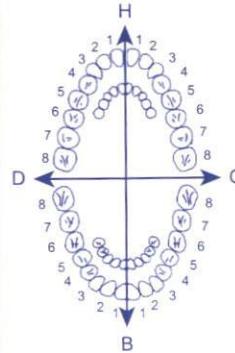
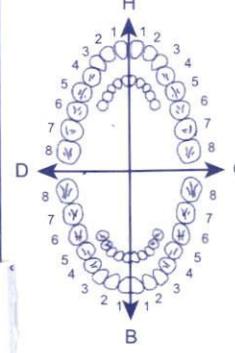
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Bouchaïb EL FAIQUE

Doctorat d'état en médecine

Diplômé de l'Université de Paris - René DESCARTES

ECHOGRAPHIE GENERALE

Diplômé de l'Université d'Angers-France

• Médecine des Urgences

Maladies Rhumatismales et Inflammatoires

Ancien Médecin des Hôpitaux de France

Ancien Médecin à l'Hôpital THOUAR - France
au Service de Cardiologie

Diabétologie

Circoncision

Electrocardiogramme

الدكتور بوشعيب الفقيه

دكتوراه الدولة في الطب

خريج جامعة باريس - روني ديكارت

الفحص بالصدى

خريج جامعة أنجي - فرنسا

طب المستعجلات

أمراض الروماتيزم وإنفاس المفاصل والظامان

طبيب سابق بمستشفى فرنسا

طبيب سابق بمستشفى ثوار - فرنسا

أمراض القلب والشرايين

مرض السكري

الختانة

التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca, le

٢٥/٠٣/٢٢

الدار البيضاء، في

HAMIS

SAY SAID

PHARMACIE SIJILAN
Saïd DAMDAN
376, Avenue Al Joulane Cité
Casablanca Tél: 05 22 1

2100

codalgin

S.

25,00

1700

Aspirin

ص ٣

LOT :
PER :
01/06/2023

ASPIRIN 500MG
SACHETS B20
P.P.V : 27DH20
6 118000 061090

Dr Bouchaïb EL FAIQUE
Omnipraticie
572, Bd Al Joulane Cité Djemaâ
Casablanca - Tél: 0522 37 08 52

enf

Kétoprofène

LOT 0200
PER 12 23
PPV 54.10 DH -



strict
ن - قرية الجماعة - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 37 08 52

572, Bd Aljoulane - Cité Djemaâ - Casablanca - Tél: 05 22 37 08 52